

- PROMOUVOIR
- COORDONNER
- COMMUNIQUER
- SOUTENIR
- FORMER



1 CONTEXTUALISATION

Les programmes d'éducation thérapeutique du patient sont conformes à un **cahier des charges national** dont le contenu est défini par arrêté du ministre chargé de la santé, sur la base des recommandations et référentiels établis par la Haute Autorité de Santé. Ces programmes sont mis en œuvre au **niveau local après déclaration auprès des agences régionales de santé**. Ils sont proposés au malade par un professionnel de santé et donnent lieu à l'élaboration d'un programme personnalisé.

2 LES ATTENTES DU CAHIER DES CHARGES

1. L'équipe

Elle comprend un coordonnateur, au moins deux professionnels de santé de professions différentes, devant justifier des compétences ou expériences acquises en ETP pour dispenser et coordonner un programme d'ETP.

2. le programme

Il doit répondre à un besoin particulier explicité et s'appuie sur des données disponibles relatives à son efficacité potentielle.

3. La coordination

Des procédures doivent être mises en place concernant :

- L'échange entre les **intervenants**
- L'échange avec les **intervenants extérieurs**
- L'**organisation pratique** des inscriptions
- Les modalités de **respect** du RGPD

4. La confidentialité & la déontologie

- **Information** au patient
- **Consentement** du patient
- Confidentialité
- Respect des **données perso**
- Chartes de **confidentialité** et de **déontologie**
- Respect du **règlement intérieur**
- Respect du **RGPD**

5. L'évaluation du programme

Deux types d'évaluation restent contractuellement nécessaires sous régime de la déclaration.

- l'**auto-évaluation** annuelle :
- l'**évaluation** quadriennale



3 LES RESSOURCES POUR L'ÉLABORATION DU PROGRAMME

Comme une sorte de « Boîte à outils » utile pour construire un programme conforme aux attentes du cahier des charges.

- La Haute Autorité de Santé
- Les fiches-action de l'UTEP
- Les attentes de l'ARS
- D'autres structures ressource



4 LES DIX COMMANDEMENTS

- I. À un **besoin authentique et mesuré** sur ton territoire tu répondras.
- II. Selon les priorités de l'ARS un **avis d'opportunité** tu demanderas.
- III. Avec une **équipe pluriprofessionnelle** formée à l'ETP incluant si possible un patient partenaire tu t'embarqueras.
- IV. Un **coordonnateur** et les rôles de chacun tu définiras.
- V. Une véritable **démarche pédagogique** visant à développer les compétences d'adaptation des bénéficiaires tu choisiras.
- VI. Une **proposition** et une **succession d'activités** qui permettent l'élaboration d'un véritable programme personnalisé tu construiras.
- VII. Les **adaptations possibles** de la mise en œuvre du programme tu prévoiras.
- VIII. Les **quatre étapes de la HAS** tu respecteras.
- IX. Les modalités d'**évaluation** et les **propositions de suivi** tu décriras.
- X. Un **plan de financement** tu présenteras



Pièces à Télécharger

Documents accessibles en flashant le QR Code ci-contre ou sur le [site internet de l'UTEP](http://site.internet.de/l'UTEP) à la rubrique : PORTE DOCUMENTS, puis : FICHES ACTIONS



Fiche Action 24-02



CAHIER DES CHARGES GÉNÉRAL D'UN PROGRAMME D'ETP

- 1 CONTEXTUALISATION
- 2 LES ATTENTES DU CAHIER DES CHARGES
- 3 LES RESSOURCES POUR L'ÉLABORATION DU PROGRAMME
- 4 LES DIX COMMANDEMENTS